

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 septembre 2010**

Décision n° **B-2010-1789**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Quartier des Brosses - Ilot de la Poudrette - Travaux d'assainissement - Autorisation de signer le marché

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 septembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 septembre 2010**Décision n° B-2010-1789**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Quartier des Brosses - Ilot de la Poudrette - Travaux d'assainissement - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2009-1254 du 2 novembre 2009, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution de travaux d'assainissement pour la construction des réseaux d'eaux usées et pluviales du quartier des Brosses, îlot de la Poudrette à Villeurbanne.

Par délibération n° 2009-0971 du Conseil du 28 septembre 2009, une individualisation d'autorisation de programme est intervenue sur l'opération n° 1481 - renouvellement urbain de l'îlot de la Poudrette à Villeurbanne à hauteur de 241 000 € HT, soit 190 000 € HT au titre du réseau d'eaux usées et 51 000 € HT au titre du réseau d'eaux pluviales à construire dans le cadre de ce projet.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 16 juillet 2010, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Stracchi pour un montant de 193 838,71 € HT, soit 231 831,10 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux d'assainissement pour la construction des réseaux d'eaux usées et pluviales du quartier des Brosses, îlot de la Poudrette à Villeurbanne, et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Stracchi pour un montant de 193 838,71 € HT, soit 231 831,10 € TTC.

2 - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme B1 - Favoriser la mixité individualisée sur l'opération n° 1481, par délibération n° 2009-0971 le 28 septembre 2009 à hauteur de 241 000 € HT en dépenses.

3° - Le montant à payer au titre du marché, soit 193 838,71 € HT, sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercice 2010 - fonction 222 - compte 231 510 pour 163 838,71 € HT au titre de la part d'eaux usées et compte 231 560 pour 30 000 € HT au titre des réseaux d'eaux pluviales.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,

le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2010.